

CULTURE

Un grand pas pour les langues régionales

STEENVOORDE Jean-Paul Couché, président de l'Institut de la langue régionale flamande, salue une belle victoire avec le vote de la loi pour la protection et la promotion des langues régionales. Quel impact pour le Flamand et pour son enseignement ?

MANON DESMÉLIE
ET AUDREY ROHRBACH-MINETTE

J eudi 8 avril, les députés ont voté la proposition de loi pour la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion avec plus de 75 % des voix. 247 députés ont voté pour. Parmi eux, Paul Christophe, député de la 14^e circonscription et Jennifer De Temmerman, députée de la 15^e circonscription.

« Ça fait partie des choses qui font chaud au cœur. C'est presque historique ! La dernière fois qu'une loi a été votée sur les langues régionales, c'était en 1951 », se réjouit Jean-Paul Couché, qui milite pour la recon-





« La dernière fois qu'une loi a été votée sur les langues régionales, c'était en 1951. »

Jean-Paul Couché

naissance des langues régionales de France avec le collectif "Pour que vivent nos langues". Avant que cette loi ne soit votée, les associations avaient déjà pu compter sur le soutien de Xavier Bertrand, président de la région et de Jean-Pierre Decool, sénateur.

Avec cette loi portée par le député du Morbihan Paul Molac, les langues régionales sont reconnues comme patrimoine linguistique de la France. « Les députés ont voté à l'encontre du ministre de l'Éducation nationale qui était défavorable », souligne Jean-Paul Couché. L'Ochtezeelois poursuit : « Une digue a cédé au niveau des deux chambres du parlement. » Les langues régionales sont reconnues comme ayant une valeur culturelle.

DES AVANCÉES POUR TOUTES LES LANGUES RÉGIONALES

Cette loi sécurise la signalétique bilingue dans l'espace public, favorise l'enseignement des langues régionales par voie de convention entre les Régions et l'État, autorise l'ensei-



Les députés de Flandre ont salué ce vote. La proposition de loi sur les langues régionales étaient portée par un élu du groupe Libertés et Territoires auquel appartient Jennifer De Temmerman.

247

Sur les 342 députés présents dans l'hémicycle jeudi 8 avril au moment du vote, 247 ont choisi de soutenir les langues régionales et de reconnaître leur intérêt culturel.

gnement immersif dès la maternelle, autrement dit un enseignement uniquement en langue régionale. « Un enfant pourrait donc être exposé 30 à 40 % de son temps à une langue régionale. Une étude menée au Pays Basque montre que cela ne nuit pas à l'apprentissage du français, au contraire », indique Jean-Paul Couché.

LE FLAMAND RESTE À LA MARGE

Mais que cela change-t-il pour le flamand qui n'est plus enseigné dans les écoles de Noordpeene, Wormhout, Volckerinckhove depuis

la rentrée 2019 et le départ à la retraite de l'enseignant ? « Ça ne règle pas le problème du flamand occidental et du franco-provençal. Il va falloir encore travailler », reconnaît Jean-Paul Couché. Ces deux langues régionales ne sont pas inscrites dans le code du patrimoine par le ministère de la Culture. Et la loi qui vient d'être votée se base sur cette liste. « Nous sommes déjà en train de travailler sur la suite. Fort de l'assise politique de ce vote, nous ferons tout pour que notre langue soit ajoutée à cette liste », assure le président de l'Institut de la langue régionale flamande. Parallèlement, l'association poursuit ses actions de signalétique bilingue avec les communes de Flandre, une action qui provoque des réactions négatives non pas parmi les élus mais d'autres flamandophones réunis dans une association créée à Cassel voilà quelques années : le cercle Andries-Steven. Ses membres réfutent les choix de traduction de l'Institut. ■

Où en est le recrutement d'un prof ?

Pour reprendre l'enseignement du flamand dans les écoles où il était enseigné d'abord dans un cadre expérimental, puis dans le flou, il faut recruter un nouvel enseignant. Selon l'Éducation nationale, il ne manquait qu'un professeur de flamand pour que les cours puissent reprendre dans les écoles de Volckerinckhove et de Wormhout ainsi que dans le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) réunissant Buysscheure, Noordpeene et Ochtezeele. L'appel à candidature a été lancé par l'académie de Lille en janvier. Les dossiers étaient à déposer pour le 12 février. Sollicitée, la direction académique ne nous a pas répondu. Nous voulions savoir combien de professeurs avaient postulé. Une partie de la réponse est apportée par l'Institut de la langue flamande qui suit le dossier de très près. L'association s'apprête d'ailleurs à écrire sur le sujet à la rectrice. « Cet appel à candidature est fort de café. Nous, nous demandions à former des enseignants. Cela s'est transformé en appel à candidature pour enseigner le flamand ! » Mais pas de crainte du côté de l'Institut. L'association sait que plusieurs enseignants sont en capacité d'occuper le poste. « Dans nos 500 élèves de cours de flamand associatifs, nous avons des enseignants. » Six personnes qui ont postulé ont tenu au courant l'Institut de leur candidature. « Nous les avons toutes reçues et avons mené un long entretien », note Jean-Paul Couché. D'après lui, parmi ces personnes, certaines sont en capacité d'enseigner en primaire, d'autres en secondaire. L'Institut sent une réelle volonté du rectorat de s'engager sur le retour du flamand à l'école, comme chez les maires. « Donc il n'y a plus qu'à », conclut Jean-Paul Couché.